



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 10 juin 2025

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSEES : Sabine LOPEZ qui donne procuration à Sylvaine JABRE, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENTS : Serge RENIET, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY.

SECRETAIRE : Sylvaine JABRE.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 – Personnel communal - création d'un poste contractuel remplaçant au service de l'Accueil Collectif de Mineurs.

M. Roberto propose de créer un poste contractuel remplaçant pour le service de l'ACM pour palier en urgence l'absence d'un agent, comme il a déjà été délibéré pour le service technique, l'école et le service administratif.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°2 – Personnel communal – création de deux postes contractuels pour accroissement d'activité au service de l'Accueil Collectif de Mineurs.

M. Roberto propose de créer 2 postes contractuels à temps complet au service de l'ACM pour venir en renfort au personnel en place du 7 juillet au 1^{er} août 2025. En effet, il faut prévoir les effectifs encadrants suffisants et réglementaires pour cette période.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°3 - Personnel communal – création d'un poste de vacataire pour le service de l'Accueil collectif de mineurs.

M. Roberto propose de créer un poste de vacataire au service de l'ACM qui sera utilisé uniquement en cas de besoin, si les effectifs sont trop importants et que le personnel en place n'est pas suffisant.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°4 - Personnel communal – renouvellement du poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service de l'école.

M. Roberto propose de renouveler le poste contractuel à temps non complet (22h18/35h) au service de l'école.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°5 - Personnel communal – création de deux postes contractuels pour accroissement temporaire d'activité au service de l'école et de l'Accueil Collectif de mineurs.

M. Roberto propose de créer un poste contractuel à temps non complet du 29 août 2025 au 28 août 2026 au service de l'école et un poste contractuel à temps non complet au service de l'ACM afin de stabiliser les effectifs encadrants notamment pour les vacances car les enfants inscrits sont nombreux. Ces deux postes totaliseront un temps complet occupé par le même agent.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°6 - Partenariat Château – Jardin de l'Abbaye de Valsaintes - tarif réduit.

M. Cavallo propose à l'assemblée de créer un tarif réduit d'entrée au Château à appliquer sur présentation du billet de visite du Jardin de l'Abbaye de Valsaintes.

Le tarif serait de 4,50 € pour les visites libres adultes (au lieu de 5,50 €), et de 3,50 € pour les visites libres enfants entre 12 et 18 ans, étudiants (au lieu de 4,50 €).

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°7 - Renouvellement de la convention d'occupation du rez de chaussée de l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'occupation du rez de chaussée de l'ancienne mairie aux mêmes conditions.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°8 - Adressage - achat des panneaux à poser sur les voies et chemins communaux.

M. Cavallo propose l'acquisition des panneaux de voies communales auprès du fournisseur Signaux Girod, pour un montant de 15 880,13 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°9 - Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la réfection des chambres de vannes de deux bassins.

Monsieur le Maire informe que le Département a octroyé à la commune une subvention de 10 300 € pour ce projet. Pour rappel le montant des travaux est estimé à 20 655,26 € HT. Il propose donc de solliciter une subvention de 6 224,20 € auprès de l'Agence de l'eau pour financer ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n° 10 - Droit de préemption urbain – avis du conseil municipal sur la déclaration d'intention d'aliéner n° 2025-005.

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter sur ce terrain.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n° 11 - Création d'une nouvelle station d'épuration à Cheyran – choix de l'entreprise Réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon – lancement d'une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire indique que suite à la réception des offres, une seconde négociation a été lancée pour le lot 1 (STEP de Cheyran). La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 6 juin 2025. Le maître d'œuvre a fait parvenir à la commune l'analyse des offres ce jour.

En ce qui concerne le lot 2 : réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon, la consultation est classée sans suite pour insuffisance de concurrence. Un nouveau marché doit être lancé les jours prochains.

Il est proposé de sélectionner le candidat qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères techniques et du prix : l'offre de l'entreprise Occitane d'Environnement pour un montant de 222 603,46 €.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n° 12 - SAFER – acquisition de parcelles de terrain à Carniol.

Monsieur le Maire propose d'acquérir 3 terrains vendus par la SAFER à Carniol pour :

- implanter un parking (projet très sollicité par les habitants) et un emplacement pour les conteneurs à ordures ménagères semi-enterrés,
- accéder au bassin d'adduction d'eau.

Montant de l'acquisition : 1 250 € hors frais de géomètre et d'acte notarié.

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°13 - Projet de construction d'un préau à l'extérieur de la cour de l'école - demande de subvention d'investissement Accueil de Loisirs Sans Hébergement - appel à projet 2025 par la CAF 04.

M ROBERTO propose de solliciter le Fonds d'aide à l'investissement destiné aux ACM (ou Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et géré par la CAF 04 pour la réalisation d'un préau. Ce fonds vise à soutenir le développement des structures d'accueil dans les territoires sous dotés. Les dépenses éligibles comprennent, entre autres, les investissements dans le gros œuvre, les clos couverts et les aménagements extérieurs.

Montant estimatif des dépenses : 90 000 € HT.

Détail des postes :

Gros œuvre	67 000 € HT
Démolition	3 000 € HT
Cloisons pour sanitaires	7 000 € HT
Raccordement électrique	3 000 € HT
Installation électrique	5 000 € HT
Sanitaires	5 000 € HT
TOTAL	90 000 € HT

Approuvé à l'unanimité.

Affaire n°14 - Projet de construction d'un préau à l'extérieur de la cour de l'école – demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. (DETR).

M ROBERTO propose de solliciter une demande de subvention DETR pour la réalisation du préau à l'école, utilisé au bénéfice de l'école et de l'ACM (temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire).

Montant estimatif des dépenses : 90 000 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Simiane la Rotonde le 12 juin 2025.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Affiché le 17/06/2025

